



# **CROIX ROUGE FRANÇAISE**

DÉLÉGATION GÉNÉRALE EN INDOCHINE

---

**OFFICE DU PRISONNIER :**

S. P. 55.134 — T. O. E.

ou

20, Rue La Boétie - PARIS (8<sup>e</sup>)

**LA VIE DES PRISONNIERS  
DE L'UNION FRANÇAISE  
DANS LES CAMPS VIET-MINH**

## PRÉAMBULE

---

*Il est difficile de donner une vue générale exacte de la vie que mènent les prisonniers des forces de l'Union Française dans les camps rebelles. Les conditions de la captivité sont très variables suivant le territoire où se trouvent les camps.*

*Les pages qui suivent résument, d'après les déclarations des prisonniers libérés, les conditions d'existence de ceux qui restent dans les camps des régions où ils sont encore les plus nombreux : TONKIN et NORD ANNAM.*



## LA CAPTURE

Au cours des divers combats qui se livrent sur les théâtres d'opérations d'Indochine, les militaires faits prisonniers par les rebelles sont interrogés, dès leur capture, fouillés et démunis de leur équipement, de leurs papiers militaires, souvent aussi de leurs bijoux et objets personnels.

Leur uniforme est remplacé par une tenue comprenant une chemise et un pantalon en tissu de confection locale. Leurs chaussures (chaussettes et guêtres) leur sont également retirées pour leur ôter toute velléité d'évasion. Leur nouvelle existence se passera pieds nus.

Les blessés graves sont dirigés sur les for-

mations sanitaires, transportés sur brancards par leurs camarades prisonniers ou par des coolies prévus à cet effet.

Les valides sont acheminés à pied sur les camps d'internement, escortés de soldats réguliers ou de guérilleros. Ils ont souvent les poings liés pendant une partie du trajet, jusqu'à ce que l'éloignement de la zone de combat soit suffisant.

Le trajet dure parfois plusieurs semaines, coupé de haltes et de séjours dans des villages. La population qui, les années précédentes, se montrait franchement hostile, est maintenant indifférente et ne manifeste ni haine, ni pitié.

## LE LOGEMENT ET LE COUCHAGE

Les camps sont pratiquement l'œuvre des prisonniers.

Ils sont constitués de paillotes construites en bambous, l'herbe et la paille de riz formant cloisons et toiture.

Le nombre d'habitations varie avec l'importance des effectifs à loger.

Ces camps sont généralement isolés des agglomérations, clôturés et gardés par des sentinelles en armes.

D'autres types d'abris sont d'ailleurs utilisés suivant la région ou la saison, ainsi que dans les camps de passage ou dans des camps provisoires de regroupement : pagodes désaffectées, grottes aménagées, et même étables à buffles.

Parfois les prisonniers sont logés chez les habitants, dont ils partagent le mode d'existence et les travaux.

Dans l'ensemble, les prisonniers sont à l'abri du vent et de la pluie, mais non du froid pendant la saison d'hiver.

Dans les paillotes, chaque prisonnier dispose d'un emplacement qu'il est libre d'aménager.

En principe, le prisonnier se confectionne un bat-flanc (en bambous tressés) sur lequel il peut s'étendre.

Il a généralement une natte (en paille de riz) servant d'isolant, mais rarement une couverture et une moustiquaire.

Cependant, dans certains camps du Nord-Viêt Nam, la direction a fait distribuer une couverture pour un ou deux prisonniers et des moustiquaires individuelles pour 4 ou 5.

Tous les prisonniers du Nord-Viêt Nam sont unanimes à reconnaître qu'ils ont souffert du froid au cours de leur captivité.

## L'ALIMENTATION

Les conditions dans lesquelles sont nourris les prisonniers sont très variables suivant le camp, la région et les ressources locales.

Il faut reconnaître qu'une sensible amélioration du régime alimentaire a eu lieu dans certains camps, depuis que les dirigeants rebelles ont ordonné de pratiquer une « politique de clémence » vis-à-vis de tous les internés, militaires ou civils.

Normalement, les prisonniers font deux repas par jour, dont la base est constituée par une allocation quotidienne variable de riz. En effet, cette dernière passe du simple au double suivant la Région ou le Camp.

En principe, le prisonnier a droit à 1.200 grammes de riz. 800 grammes lui sont distribués, le reste est destiné aux « échanges » (achats aux gardes du camp ou achat au marché) pour se procurer de la viande ou des légumes. Si, dans quelques camps, le prisonnier perçoit sensiblement ce qui corres-

pond à ses droits, dans d'autres, les cadres et les gardes en détournent une partie.

D'après des renseignements récents, on peut dire que dans la plupart des camps du Nord et du Centre-Viêtname, le prisonnier touche ses 800 grammes de riz, un peu de sel, quelquefois des légumes (liseron d'eau ou bouillon de feuilles de navet par exemple) et voit une fois par semaine quelques petits morceaux de viande de porc, rarement des fruits (bananes, papayes).

La boisson consiste soit en thé vert, soit en une infusion de feuilles.

En général, les prisonniers se plaignent de l'insuffisance de nourriture. Ceci est vrai surtout dans les camps où sont exigés des travaux pénibles tels que coupe de bois ou de bambous en forêt et transport de ce bois sur de longues distances.

Mais le défaut principal de cette nourriture est l'absence de vitamines, ce qui est à l'origine de troubles, souvent graves.

## L'HABILLEMENT

Il n'est prévu aucune dotation régulière d'effets d'habillement par l'administration des camps viêtminh. Les distributions d'effets sont rares, aussi les prisonniers sont-ils souvent vêtus de loques. Lorsque des vête-

ments leur sont distribués, ce sont des pantalons et des chemisettes tels qu'en portent les autochtones. Ils ne perçoivent jamais de chaussures.

## L'HYGIÈNE

Les conditions faites au point de vue hygiène à nos prisonniers dans les Camps viêtminh sont mauvaises.

Démunis de savon et de tout produit désinfectant, ils sont rapidement atteints de

gale ou couverts de vermine, malgré les bains corporels.

Tous les camps sont situés à proximité d'un cours d'eau : ruisseau, rivière ou fleuve ; les plus déshérités possèdent des puits.

Les prisonniers ont la faculté de se laver au minimum une fois par semaine, assez souvent tous les jours, à l'heure de la toilette matinale ou pendant les heures de sieste. Mais sans savon ces baignades sont sans effet et cette toilette, toute superficielle, ne les dé-

barrasse ni des parasites, ni des maladies de peau.

Le lavage du linge est effectué par les prisonniers eux-mêmes, mais sans savon ou détergent, ce qui ne permet pas non plus de lutter contre parasites ou maladies.

## LES SOINS MÉDICAUX

Les soins médicaux sont donnés par des médecins ou des chirurgiens, assistés par des infirmiers ou des infirmières autochtones.

Actuellement, les malades et les blessés sont dans l'ensemble bien traités, mais tous se plaignent du manque de médicaments. Voici quelques déclarations de prisonniers libérés à ce sujet.

L'un d'entre eux, sérieusement blessé lors de sa capture, déclare : « J'ai reçu les premiers soins dans une « antenne chirurgicale ». J'ai subi l'amputation de la jambe au cours de trois interventions avec chloroforme ; ensuite, évacué par relais, j'ai été admis à l'hôpital... situé dans une grotte.

Dans cet hôpital et jusqu'en octobre, nous avions 6 bols de riz par repas, 2 bols de légumes, un peu de viande.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre, en plus : un demi bol de viande par repas ou du poisson ou des œufs.

Les soins étaient assurés par un infirmier dévoué. Peu de médicaments. Quinine et autres produits contre le paludisme à titre curatif seulement ».

Un autre rapporte : « Les soins médicaux étaient donnés suivant les possibilités. Les rebelles ont fait ce qu'ils ont pu avec les médicaments dont ils disposaient. Hélas ! ils

n'étaient pas toujours appropriés aux maladies. Rien contre le béri-béri et la dysenterie. Les blessés et les malades étaient bien traités, parfois même hospitalisés, soignés avec attention, mais avec peu ou pas du tout de moyens ».

Un troisième dit enfin : « Fin octobre 1952, le fleuve ayant débordé, les prisonniers ont bu de l'eau polluée. Aucune mesure sanitaire n'a été prise. Il s'en est suivi une sérieuse épidémie et de nombreux décès.

Les Viêtminh ont fait quelques piqûres de « Quinosérum » aux plus malades ; ils n'ont pas pu évacuer les plus atteints sur les formations sanitaires, ces dernières étant au complet à la suite des combats qui se sont livrés dans cette région (hôpitaux remplis par leurs propres blessés). Il n'y avait plus de médicaments ».

En résumé, c'est l'absence de médicaments qui est la cause du très mauvais état de santé des prisonniers qui nous reviennent, et aussi la cause de trop nombreux décès que l'on a eu à enregistrer. Par manque de produits préventifs, beaucoup de prisonniers sont atteints de dysenterie, de paludisme et d'avitaminose. Et bien souvent, le personnel médical ou infirmier rebelle n'a pas les moyens de soigner les accès aigus de ces maladies. C'est sans doute dans ce domaine que le sort de nos prisonniers est le plus déplorable.

## SÉPULTURE DES PRISONNIERS DÉCÉDÉS EN CAPTIVITÉ

Les militaires décédés en captivité ont été inhumés, soit isolément, soit par groupes de deux ou trois en période de forte mortalité.

En principe, l'inhumation a lieu à proximité des camps, à flanc de montagne et à des emplacements variables.

Les tombes sont creusées par les autres prisonniers, qui assurent également le transport du corps jusqu'à la fosse. Le cadavre est déposé à même le sol et recouvert uniquement de terre.

Les tombes ne comportent que très rarement une inscription permettant l'identification du disparu.

Les prisonniers mourant en cours de déplacement sont inhumés rapidement dans la rizière la plus proche, ou aux abords de la piste.

Les militaires décédés sont démunis de leur plaque d'identité. Au début, ils étaient enterrés nus, les vêtements étant récupérés sur-le-champ pour habiller d'autres prisonniers ; par la suite, ils étaient enroulés dans

une natte ou une couverture, mais toujours enterrés à même le sol.

Les rites religieux sont plus ou moins respectés.

Dans certains camps, les tombes sont marquées d'une croix de bois avec les nom, prénoms et grade du défunt gravés au fer rouge, il existe aussi un « Registre spécial des décès », tenu par la direction du camp.

Seuls les libérés des camps rebelles ayant assisté ou procédé aux inhumations de prisonniers décédés en captivité pourraient, en revenant sur place, préciser les lieux des sépultures, sans toutefois pouvoir indiquer avec exactitude l'identité des militaires ensevelis. D'autre part, en raison de l'exubérance de la végétation en Indochine, des intempéries, des conditions dans lesquelles les fosses ont été creusées et les corps inhumés, il semble pratiquement impossible, sauf cas exceptionnels, de pouvoir jamais procéder à l'exhumation et au transfert des corps des militaires décédés en captivité.

## LES TRAVAUX

L'emploi du temps dans les Camps de Prisonniers diffère avec les zones. Il semble dépendre de l'humeur des chefs de camp plutôt que de directives d'ensemble des autorités viêtminh.

*Au Nord-Viêtnam*, les prisonniers travaillent, mais uniquement pour assurer leur propre subsistance. Ils se répartissent eux-mêmes entre eux les corvées, les plus valides effectuant les tâches les plus pénibles telles que transport du riz et coupe du bois en forêt.

Les malades ou les faibles assument les corvées intérieures : jardinage, transport de l'eau, entretien des feux, aménagement ou entretien des cases, etc...

*Au Centre-Viêtnam*, les travaux sont imposés et répartis à la tâche par les cadres viêtminh. Les internés sont groupés par équipe, suivant leur état de santé :

- une équipe est chargée de la coupe du bois en forêt,
- une équipe est chargée du jardinage,

- une équipe est chargée des constructions,
- une dernière équipe est composée des officiers et se voit attribuer les corvées les plus répugnantes.

Enfin, une équipe volante de 100 prisonniers travaille pendant un mois en montagne

avant d'être relevée. Cette corvée est la plus pénible qui soit. Le travail consiste à abattre des arbres et bambous dans la forêt et à les transporter vers la plaine, où ils sont revendus à la population par les autorités du camp.

## EMPLOI DU TEMPS

Bien qu'il n'y ait pas d'emploi du temps commun à tous les camps, on peut dire qu'en général, après le réveil qui a lieu entre 5 et 6 heures et qui est suivi d'un rassemblement, la matinée est occupée par des corvées et travaux divers. Le premier repas a lieu soit au début, soit en fin de matinée. Un repos d'une à deux heures est accordé vers midi.

L'après-midi est également consacré aux travaux ou aux corvées et le second repas a lieu vers 17 heures. C'est ensuite qu'ont lieu la plupart du temps les cours politiques, accompagnés parfois de feux de camp.

Dans certains camps, des heures sont réservées aux loisirs : sports, baignade, lecture (presse et publications « démocratiques »).

## COURRIER

La Croix Rouge Française et la Croix Rouge internationale ont mis tout en œuvre pour tenter de faire parvenir aux prisonniers le courrier de leur famille. Mais il leur faut obtenir pour cela une entrevue de la Croix Rouge Viêtminh, et bien souvent leurs appels dans ce but sont restés sans réponse.

En 1952, un seul appel, lancé par la Croix Rouge Française, a été entendu et au cours d'une entrevue qui a eu lieu le 15 mai, 3.288 lettres et messages ont été confiés au représentant de la Croix Rouge Viêtminh. Ce dernier n'a rien donné en échange. Mais le courrier remis a bien été distribué dans les camps des prisonniers.

Les prisonniers ont d'autre part reçu des nouvelles de leurs familles par l'intermédiaire des « démocraties populaires ». Il semble bien que tout le courrier passant par cette voie soit centralisé à Prague, chez un représentant Viêtminh, nommé TRAN THANH, à l'adresse suivante :

3 ITALSKA — PRAHA XII

Le courrier ainsi acheminé met 3 à 5 mois à parvenir. En sens inverse, certains prisonniers sont autorisés à écrire à leur famille par la même voie.

## LES PARACHUTAGES

Les appels lancés par la Croix Rouge Française et la Croix Rouge internationale pour obtenir une entrevue avec les repré-

sentants du Viêtminh et pour leur remettre courrier, vivres, médicaments et vêtements pour nos prisonniers étant demeurés vains,

(à de rares exceptions près), le Commandement a décidé de procéder à des parachutages sur les camps identifiés.

Les prisonniers émettent des avis différents sur ces parachutages et sur leurs résultats, suivant qu'ils en bénéficient ou pas.

Le 16 août 1952, 25 caisses contenant vivres, cigarettes, médicaments, pansements, etc. ont été larguées sur un camp. L'un des prisonniers, libéré, déclare : « Les caisses sont très bien arrivées et les autorités du camp ont laissé aux prisonniers le soin de s'en occuper. Toutefois, la répartition a eu lieu en leur présence. Le partage a été fait avec un autre camp dépendant du nôtre ».

Un prisonnier d'un autre camp déclare : « Le 16 septembre 1952, vers 17 heures, des ballots de vivres et de vêtements ont été largués à proximité du camp. Nous avons eu des serviettes de toilette : une pour quatre. Les viêtminh ne nous ont pas donné les sous-vêtements, mais tous les vivres ont été distribués, et le lait, le chocolat, les biscuits et les biscottes ont été réservés pour les malades ».

A la suite d'un autre parachutage, un prisonnier dit : « Nous avons eu droit à des denrées : une boîte de lait pour 8, des cigarettes et des lames de rasoirs, de la confiture, de la viande de conserve. En gros, 1/10<sup>e</sup> de l'arrivage total. Le reste a été conservé par les Viêts ».

Ailleurs : « 18 caisses ont été larguées, toutes sont très bien parvenues au sol. Distribution : 30 cigarettes — 1 morceau de chocolat — 5 biscuits — 5 bonbons par homme, une boîte de fruits pour 30, une boîte de vin concentré en poudre et une caissette de pâtés pour 100. Nous n'avons rien vu du restant, même pas de médicaments ».

En général, les rebelles font des prélèvements plus ou moins importants sur les colis parachutés surtout, semble-t-il, sur les vêtements et les médicaments.

Le Commandement français n'en poursuit pas moins les parachutages ; quelque faible que soit la part qui, en fin de compte, échoit à chaque prisonnier, elle lui apporte un réconfort moral. Et peut-être la part de médicaments que le Viêtminh aura remis aux malades sauvera-t-elle une ou plusieurs vies des nôtres.

## L'ÉVASION

De l'avis général des prisonniers, sauf cas exceptionnel, l'évasion est estimée impossible. En voici quelques preuves, recueillies dans les déclarations des prisonniers libérés :

*« J'ai assisté, dit l'un d'eux, à une dizaine d'évasions. Tous les prisonniers ont été repris ou sont morts d'épuisement.*

*Ceux qui ont été ramenés au camp ont été attachés au pied d'un arbre pendant trois jours, au soleil, sans manger. Pour eux, il n'est plus question de libération ».*

*« J'ai assisté à des évasions, dit un autre. Les prisonniers repris ont été dirigés sur le camp de discipline et ont fait l'objet de sanctions :*

- prolongation de la captivité,
- diète,
- aux fers (chaînes) pendant 1 ou 2 jours,
- régime disciplinaire (corvées).



« Le 19 mai, rapporte un troisième, les Lieutenants... et le Légionnaire... s'évadent à 21 heures. Ils traversent la même nuit le Song Giang et le Song Ca à la nage, et le 20 ils sont hors des griffes du chef de camp. C'est une histoire prodigieuse que cette évasion, menée par des hommes avec un courage supérieur à la moyenne et un moral jamais défaillant. Pendant 21 jours, ils progresseront en suivant les chaînes de collines qui aboutissent à la mer. Cette évasion, bien préparée (15 jours de vivres) aurait pu réussir si ces trois héros n'avaient été épuisés en arrivant à la mer. Ils n'eurent pas la force de pousser une jonque de pêche. Le 11 juin, ils étaient repris. Ramenés au camp, ils furent enfermés séparément. L'un d'eux fut même séquestré dans une cellule avec des condamnés de droit commun. Tous furent vraiment persécutés. »

« Entre le 5 et le 10 septembre, trois prisonniers s'évadent vers 18 heures, en s'emparant des armes du poste, après avoir assommé la sentinelle. Cette évasion, méticuleusement préparée, ne devait pas réussir. Deux sur trois des évadés s'étant ouvert les pieds sur les herbes à éléphant... l'aventure se termina malheureusement. Sur un mamelon, au petit jour, les trois évadés durent se résoudre à redescendre vers le village ; ils n'avaient pas mangé depuis leur départ. Ligotés comme des chiens, ils furent maltraités cruellement. Les représailles exercées sur eux par les Viêtminh furent effroyables : liés durant des jours, frappés sauvagement et ne mangeant que 400 grammes de riz avec du sel. Ils étaient voués à une mort rapide si la Sûreté n'était venue les dégager ».

« Le 24 septembre, à 21 heures, quatre prisonniers s'évadent avec l'intention de gagner le Laos. Ils emportent 15 jours de vivres. La progression de nuit au travers des mamelons s'avère difficile, le « tram » couvre les moindres sommets et les épineux n'arrangent pas les choses. Le passage de deux arroyos les retarde et cause leur perte ;

ils se trouvent à 3 kms d'un village, au petit jour. Les viêtminh les recherchent, mais ce sont les buffles qui les éventent. Les guérilleros leur tombent dessus. Ce fut la ruée. Tous tapaient dessus ; ligotés, ils reçoivent une volée de coups de bâton, de coups de crosse de fusil, de coups de plat de sabre... ils sont tout en sang. »

L'un d'eux commente : « C'est alors que je fus cruellement frappé avec le dos d'un sabre et que, couvert de sang, je ne pus faire qu'une cinquantaine de pas ; je m'affalais. Cette brutalité ne devait pas cesser : à terre, coups de pied, coups de poing... ils me ramenèrent au camp en me portant. En route, le tarif était pour chacun : 1 coup de rotin tous les cinq pas... comme nous avons fait 18 kms pour atteindre le camp... nous n'en pouvions plus en arrivant. J'avais été pansé à la tête, quelques agrafes m'avaient remis la peau en place. Déposé par terre dans le poste de garde, j'eus le luxe de recevoir plusieurs coups de pied sur la tête par le chef de poste... Enfin, porté par mes camarades, exposé au milieu de la cour sur une claie, je servais de pâture à des milliers de mouches.

« Autres sanctions : 4 jours lié au bat-flanc, 150 grs de riz en soupe... mais la plus grande punition ce fut de vivre dans ce camp. Ce souvenir reste le plus tragique de mes 6 ans de captivité chez les V.M. ».

En infligeant ainsi des châtiments corporels aux prisonniers évadés et repris et en les brutalisant, les rebelles enfreignent toutes les conventions internationales, et même, plus simplement, les lois élémentaires d'humanité.

Quelques évadés ont cependant réussi à rejoindre nos lignes, au prix de difficultés et de souffrances énormes. Généralement réussissent ceux qui s'évadent peu après leur capture, avant d'avoir été trop éloignés du lieu de combat.

## PROPAGANDE ET LIBÉRATION

Dès leur arrivée dans un camp, les prisonniers doivent assister à des séances de formation politique. Elles ont lieu tous les jours et leur durée varie de une à trois heures. Elles sont obligatoires. Au cours de ces séances sont développés les thèmes connus de la propagande communiste et sont diffusées et commentées les nouvelles de l'actualité.

Les exposés sont suivis plus tard d'interrogations sur les sujets traités. Parfois, les prisonniers sont amenés à faire leur auto-critique et à rechercher s'ils n'ont pas commis de « crimes » au cours des opérations auxquelles ils ont pris part.

A certaines occasions, les commissaires chargés de cette instruction politique soumettent à la signature des prisonniers des appels ou des lettres vantant les bons traitements dont ils sont l'objet et réclamant le rapatriement des forces de l'Union Française, lorsqu'ils ne constituent pas un appel à la désertion adressé à ces mêmes forces. En principe, il n'est pas fait obligation aux prisonniers de signer ces textes.

Les libérations sont précédées d'une nette amélioration du régime alimentaire et d'une augmentation du rythme du cours politique. Cette période peut s'étendre sur deux mois ou plus.

Ce nouveau régime est réservé à ceux des prisonniers qui ont donné satisfaction par leur travail ou dont l'assiduité aux cours politiques a été remarquée.

A la fin du cours, les « libérables » sont désignés et séparés des autres prisonniers avec lesquels ils ne doivent plus avoir aucun contact. Les désignations sont faites compte tenu des notes de chaque prisonnier au point de vue travail, solidarité et camaraderie, discipline et études politiques.

La liste définitive des libérables est publiée à l'occasion d'un « meeting », à l'issue duquel ceux-ci doivent signer une lettre de remerciements à HO CHI MINH, et des engagements, en particulier, celui de faire de la propagande contre la guerre au Viêt-Nam et d'exiger le départ du Corps Expéditionnaire Français.

Quelques jours avant le départ, une tenue neuve leur est distribuée. Puis c'est le départ à pied, escortés de quelques guérilleros ou même d'un seul commissaire politique. Les libérés sont logés en cours de route chez l'habitant et l'alimentation est convenable.

L'escorte abandonne les libérés lorsque les avant-postes franco-viêtnamiens sont en vue.

## CONCLUSION

Si le traitement réservé par le Viêtminh aux prisonniers de l'Union Française s'est légèrement amélioré depuis le milieu de 1952, en particulier en ce qui concerne l'alimentation, il n'en reste pas moins que leur sort reste extrêmement dur.

La ration alimentaire allouée dans les camps permet à un homme de subsister,

mais pas de travailler au rythme où, dans certains camps, cela leur est imposé. En outre, cette ration est insuffisante en vitamines et les décès survenus en captivité pour avitaminose ont été nombreux.

D'autre part, le manque de médicaments ne permet pas aux prisonniers de lutter contre les maladies propres aux régions malsai-

---

---

nes où ils séjournent : dysenterie et paludisme en particulier. De trop nombreux décès sont à déplorer aussi pour ces raisons.

En laissant mourir les prisonniers faute d'une alimentation adaptée et faute de médicaments, en ne répondant pas aux appels que lui lance la Croix Rouge, en imposant parfois un rythme de travail excessif, en infligeant des châtiments corporels, le Viêt-minh enfreint les lois de la plus élémentaire humanité.

Est-ce parce qu'il se sent dans l'incapacité d'assurer un traitement humain aux prisonniers qu'il a accru le rythme des libérations en 1951 et 1952 ? Il tente à cette occasion de transformer les libérés en agents

de propagande communisante. Il n'y réussit pas, car nos prisonniers, dès qu'ils ont retrouvé le « climat » occidental de liberté spirituelle, oublie les slogans que, par une répétition quotidienne on avait essayé de leur inculquer. Personne ne peut, en tous cas, leur tenir rigueur de l'approbation apparente qu'ils auront donnée aux théories des rebelles ou des gestes qu'ils auront été amenés à faire, sans nuire à leurs camarades, pour obtenir leur libération.

Ce douloureux problème des prisonniers aux mains rebelles reste en tout cas un des principaux objets de la sollicitude des Hautes Autorités d'Indochine et rien n'est épargné dans le domaine du possible pour leur venir en aide.

---